

LES VAMPIRES ET LA PHILOSOPHIE LIBERTARIENNE

par Francis Dumouchel

Dans L'éthique de la liberté, sa grandiose oeuvre de réconciliation de l'École autrichienne d'économie avec l'éthique du droit naturel, Murray Rothbard soutenait qu'une nouvelle espèce d'êtres ayant « les attributs et la nature des vampires de la légende, [ne pouvant] survivre qu'en se nourrissant de sang humain »(1) ne seraient pas sujets aux droits individuels, peu importe leur niveau d'intelligence, à cause de leur statut d'ennemis mortels de l'humanité. Je désire discuter de ce point plus en détail et démontrer que Rothbard, qui fut lui-même un oiseau de nuit, a été injuste envers ces créatures mystérieuses. La théorie de la justice libertarienne permettrait facilement de justifier une coexistence pacifique avec les vampires.

Coexistence humains-vampires

Tout d'abord, si le seul critère servant à déterminer les cas où des individus différents doivent être titulaires de droits consistait en la possibilité de cohabitation avec les humains, les vampires pourraient à leur tour invoquer un critère similaire afin d'affirmer que leur race est supérieure en vertu du droit naturel et priver les humains de toute dignité. En fait, les personnages vampiriques dans les oeuvres de fiction le font souvent: « Les humains ne sont que du bétail; nous les chassons comme ils chassent les animaux; telle est la règle de la nature. »(2) Cette vision du monde ne conduit qu'au conflit perpétuel jusqu'à ce qu'une des deux espèces soit exterminée. La civilisation risque d'être détruite dans le processus, peu importe le vainqueur.

Comment la théorie de la justice libertarienne peut-elle nous aider à éviter cette guerre inutile? Il s'agit tout simplement de reconnaître que chaque être conscient de son existence et capable de pensées rationnelles individuelles(3) a droit à la propriété de sa personne et donc à la vie et à la liberté. De la même manière que l'agression d'un Asiatique par un Européen ne confère pas un droit de légitime défense au continent entier, l'attaque d'un vampire envers un humain ne justifie pas l'anéantissement de son espèce.

Partons du fait empirique que les vampires ont un besoin biologique de se nourrir de sang humain. Nous ne devons pas voir cette situation comme une menace, mais plutôt comme une opportunité de découvrir une nouvelle ressource naturelle coulant dans les veines de chacun de nous. La solution passe nécessairement par une libéralisation du marché sanguin. Dans plusieurs juridictions, il est illégal de vendre son sang; seule la donation à un monopole étatique est permise. Ce système réussit à peine à assurer un approvisionnement constant pour les hôpitaux, il ne pourrait jamais fournir une demande continue. L'inefficacité de l'organisme gouvernemental responsable finirait inévitablement soit par introduire un prélèvement obligatoire qui violerait l'intégrité de la personne, soit par créer des pénuries et des listes d'attente. Les vampires n'ayant pas les moyens de quitter le pays ou de soudoyer un fonctionnaire devront se résoudre à la violence pour assurer leur subsistance.

À l'inverse, dans un système privé, de nombreuses cliniques de sang offriraient des compensations équivalentes à la demande et se concurrenceraient sur les prix et sur la qualité du service. Nonobstant la probabilité que plusieurs humains détestent les vampires et ne désirent pas les aider, chacun en poursuivant son intérêt personnel sera incité à fournir de son sang pour obtenir une rétribution monétaire appréciable et pourra ainsi se permettre de vivre plus luxueusement ou de profiter de plus de temps de loisir. S'ensuivra une interdépendance entre les espèces. D'un côté, les vampires ne pourront pas décider soudainement de cesser de passer par l'échange volontaire, car cela compromettrait grandement leurs chances de survie. De l'autre, les humains ne voudront pas renoncer à leur richesse nouvellement acquise dans l'unique but de se débarrasser de leurs voisins.

Il est entendu que le droit de porter des armes (telles que des pieux, des lampes de poche ultraviolettes ou des bonbonnes d'ail liquéfié) devra être préservé afin d'assurer un sentiment de sécurité parmi la population humaine. Par contre, aucune menace de se servir de ces armes ne devra être effectuée sans provocation, ce qui constituerait une forme d'agression.

Avantages économiques

Maintenant que nous avons démontré que la coexistence paisible avec les vampires est possible, Voyons quels avantages économiques les humains tireraient de cette association. Les vampires étant à toutes fins pratiques immortels, du moins au point de vue du vieillissement et de la maladie, leur préférence temporelle risque d'être beaucoup moins élevée (ils auront donc tendance à prévoir à plus long terme). Cela les poussera à investir dans des placements ou à créer des entreprises pour s'assurer un revenu constant et stable. Ils auront l'occasion de poursuivre des études extrêmement spécialisées et d'atteindre un niveau de connaissances inégalé jusqu'à présent, permettant des découvertes scientifiques non envisagées à cause des limites de l'esprit humain.

Leur immunité face aux dangers de blessures leur permettrait d'occuper des emplois dangereux sans problème, ce qui réduirait grandement les coûts de certaines activités telles la construction de gratte-ciels ou la pêche en haute mer. De plus, leur mode de vie nocturne permettrait de réduire la pénurie d'employés pour le quart de nuit et ainsi permettre à de nombreux commerces d'offrir des heures d'ouverture plus étendues à un coût raisonnable.

En bref, la loi des avantages comparatifs fonctionne autant dans cette situation que dans le cas du libre-échange ou de la division du travail entre humains. Nous voyons donc que la collaboration avec les vampires, qui surpassent les humains en qualifications dans des circonstances diverses, conduirait à un enrichissement général de la société. Quand cette réalité sera largement reconnue, les préjugés mutuels commenceront à s'estomper progressivement et un rapprochement de cultures deviendra probable.

Notre crainte face à ce qui est étranger et différent nous pousse parfois à examiner une situation de façon plus émotive que rationnelle. Toutefois, si nous analysons la réalité de façon posée, rien n'empêche en théorie les vampires de bénéficier de droits individuels équivalents à ceux des humains. Nous constatons même que selon la légende, les vampires respectent la propriété privée et le principe que « la maison de chacun est pour lui son château et sa forteresse »(4). En effet, un vampire n'entrera dans une habitation privée que s'il y est invité.

Croire en le bien-fondé d'une approche jusnaturaliste ne signifie pas qu'il faille effectuer des jugements de valeurs sur la supposée nature des choses et des êtres. N'oublions pas que toutes les fins sont subjectives, et que chaque individu doué de libre-arbitre mérite de voir son comportement moral évalué séparément de sa collectivité. Si la philosophie libertarienne permet d'éviter le conflit avec les vampires, imaginez ce qu'elle peut accomplir pour les multiples cultures de l'humanité.

1. Murray N. Rothbard, *L'éthique de la liberté*, Paris, Les Belles Lettres, 1991.
2. Citation du film d'animation japonais *Vampire Hunter D: Bloodlust* (2000) de Yoshiaki Kawajiri et Tai Kit Mak.
3. La question serait plus délicate si on examinait une espèce d'êtres ayant un processus de pensée collectif, par exemple les Borg (*Star Trek*) ou les Arachnids (*Starship Troopers*). Chaque membre de la collectivité doit alors être tenu responsable des décisions du groupe.
4. Principe de common law énoncé pour la première fois dans la décision britannique *Semayne v. Gresham* (1604), 77 E. R. 194.